

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA  
Comité administratif**

Amqui, le 10 juin 2020

À la séance ordinaire du comité administratif de la MRC de La Matapédia tenue le 10 juin 2020 à compter de 16h par visioconférence, sont présents madame Marlène Landry et messieurs Pierre D'Amours, Gérard Grenier, Georges Guénard, Martin Landry et Paul Lepage, sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet. Messieurs Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier, Joël Tremblay, secrétaire adjoint, ainsi que Madame Édith Pâquet et Messieurs Bertin Denis, Ghislain Paradis et Steve Ouellet sont aussi présents.

Absence : Aucune

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution C.A. 2020-110 concernant la constatation du quorum et l'ouverture de la séance ordinaire du 10 juin 2020**

- Considérant le maintien de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en lien avec la pandémie de la COVID-19 ;
- Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du comité administratif et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter par visioconférence ;
- Considérant que l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances en faisant connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations ;
- Considérant qu'en regard de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, les séances du comité administratif tenues par visioconférence seront enregistrées et diffusées dès que possible sur le site Internet de la MRC.

En conséquence, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Pierre D'Amours, il est résolu :

1. Que le quorum à la présente séance soit constaté ;
2. Que les membres du comité administratif acceptent que la présente séance soit tenue à huis clos et par visioconférence ;
3. Que la présente séance soit enregistrée et diffusée dès que possible sur le site Internet de la MRC.

Adoptée.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution C.A. 2020-111 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 juin 2020**

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2020
4. Gestion financière
  - 4.1. Acceptation des comptes
  - 4.2. États financiers intérimaires au 31 mai 2020
5. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
  - 5.1. Avis de conformité des plans et règlements d'urbanisme
  - 5.2. Embauche d'un stagiaire
  - 5.3. Embauche d'une inspectrice en bâtiment et environnement
  - 5.4. Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)
  - 5.5. Acquisition de bois de cèdre - SLM
6. Communication du service de développement
  - 6.1. Signataires pour les documents en lien avec le Fonds Régions et Ruralité
  - 6.2. Signataires des protocoles d'entente pour les ententes de développement local 2020
7. Communication du service de génie municipal
  - 7.1. Réception provisoire des travaux au système de chauffage et aux entrées électriques du palais de justice d'Amqui
8. Communication du service de protection incendie et d'organisation de secours
  - 8.1. Obtention d'un diplôme d'études professionnelles en intervention en sécurité incendie
  - 8.2. Formation de sauvetage en eaux vives
  - 8.3. Remplacement de 3 scies à chaînes de sauvetage
9. Coronavirus (COVID-19)
  - 9.1. Réorganisation des services – Déconfinement graduel
10. Gestion administrative
  - 10.1. Projet rue de la Congère – Parc régional de Val-d'Irène

- 10.1.1. Servitude de drainage - Lot no 5 037 163
- 10.1.2. Servitude de drainage - Lot no 3 865 322
- 10.1.3. Offre d'achat - Lot no 6 360 479 (terrain no 12)
- 10.1.4. Prolongation du délai pour la signature des actes de transfert de propriété
- 11. Autres sujets
  - 11.1. Prochaine rencontre du comité administratif – Mercredi le 8 juillet 2020 à 16h
  - 11.2. Départ du directeur général - Processus de recrutement et transition
- 12. Levée de la séance

Adoptée.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2020**

#### **Résolution C.A. 2020-112 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2020**

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2020. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le comité administratif en est dispensé de lecture.

Adoptée.

### **4. GESTION FINANCIÈRE**

#### **4.1 Acceptation des comptes**

#### **Résolution C.A. 2020-113 concernant la liste des chèques pour la période du 4 mai au 9 juin 2020**

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu unanimement d'adopter la liste des chèques pour la période du 4 mai au 9 juin 2020 pour un montant de 633 594.77 \$.

Adoptée.

#### **Résolution C.A. 2020-114 concernant la liste des paiements AccèsD pour la période du 4 mai au 8 juin 2020**

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu unanimement d'adopter la liste des paiements AccèsD pour la période du 4 mai au 8 juin 2020 pour un montant de 480 416.50 \$.

Adoptée.

#### **4.2 États financiers intérimaires au 31 mai 2020**

Madame Édith Pâquet, trésorière adjointe, présente aux membres du comité administratif les états financiers intérimaires au 31 mai 2020. Certains revenus seront en diminution à cause du contexte de la COVID-19. Monsieur Mario Lavoie explique les fluctuations pour les différents postes budgétaires. On invite les représentants de la MRC à conserver les pièces justificatives en lien avec les dépenses de la COVID-19.

### **5. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME**

#### **5.1 Avis de conformité des plans et règlements d'urbanisme**

#### **Résolution C.A. 2020-115 concernant un avis sur la conformité du règlement 2020-05 de la municipalité de Sayabec**

- |             |  |
|-------------|--|
| Considérant | que le 1 <sup>er</sup> juin 2020, le conseil de la municipalité de Sayabec a adopté le règlement numéro 2020-05 modifiant le règlement de construction numéro 2005-06 et qu'il l'a transmis pour avis au comité administratif de la MRC de La Matapédia conformément à l'article 137.2 de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> ; |
| Considérant | que selon les dispositions de l'article 137.3 de ladite loi, la MRC dispose d'un délai de 120 jours suivant la transmission d'un tel règlement pour l'examiner et l'approuver s'il y a lieu ;  |
| Considérant | que ledit règlement a pour objet de permettre l'agrandissement d'une habitation sur des pieux vissés conditionnellement à ce que la superficie de l'agrandissement n'excède pas 25% de la superficie du bâtiment principal ;   |
| Considérant | que le règlement numéro 2020-05 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.  |

En conséquence, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'approuver le règlement numéro 2020-05 modifiant le règlement de construction numéro 2005-06 et d'autoriser le secrétaire adjoint de la MRC de La Matapédia à délivrer un certificat de conformité.

Adoptée.

## 5.2 Embauche d'un stagiaire

### **Résolution C.A. 2020-116 concernant l'embauche de M. Nicolas Saucier à titre de stagiaire au service d'aménagement et d'urbanisme**

- Considérant que la MRC de La Matapédia a budgété l'embauche d'un soutien technique pour seconder les inspecteurs responsables de l'application des règlements d'urbanisme municipaux dans leur travail ;
- Considérant qu'une offre de stage rémunéré a été adressée à la MRC par un étudiant en technique d'aménagement et d'urbanisme du Cégep de Matane ;
- Considérant qu'une entrevue a été tenue avec le candidat et que des références ont été obtenues auprès d'un professeur du Cégep de Matane.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu ce qui suit :

1. D'autoriser l'embauche de M. Nicolas Saucier afin d'effectuer un stage rémunéré en inspection municipale pour une durée de 12 semaines ;
2. Que les conditions d'emploi et son salaire soient ceux établis dans la Politique de relations de travail en vigueur à la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

## 5.3 Embauche d'une inspectrice en bâtiment et environnement

### **Résolution C.A. 2020-117 concernant l'embauche de Mme Mélissa Caron à titre d'inspectrice municipale**

- Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à trois affichages d'une offre d'emploi visant à combler un poste d'inspecteur responsable de l'application des règlements d'urbanisme municipaux ;
- Considérant qu'un comité de sélection a été formé pour sélectionner un candidat et qu'il a analysé plusieurs curriculums vitae et tenue plusieurs entrevues ;
- Considérant que le comité de sélection recommande la candidature de Mme Mélissa Caron pour combler le poste vacant.

En conséquence, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu ce qui suit :

1. D'autoriser l'embauche de Mme Mélissa Caron afin de combler un poste d'inspectrice municipale en urbanisme, sous réserve d'une période de probation de 6 mois ;
2. Ce poste est dans la catégorie Technicien 1, échelon 2, et les conditions d'emploi et son salaire sont ceux établis dans la *Politique de relations de travail* en vigueur à la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

## 5.4 Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)

### **Résolution C.A. 2020-118 concernant l'acceptation de l'aide financière au PSSPA**

- Considérant que la MRC de La Matapédia a obtenu une lettre d'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur lui permettant d'engager les travaux présentés dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air ;
- Considérant qu'une convention d'aide financière sera conclue par le ministère avec notre organisme afin de déterminer les conditions d'attribution de l'aide financière, notamment les coûts admissibles du projet.

En conséquence, sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu :

1. Que la MRC de La Matapédia accepte l'aide financière proposée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air*, pour le projet de travaux d'amélioration des sentiers du Parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia ;
2. Que la MRC de La Matapédia confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ;
3. Que la MRC de La Matapédia désigne Mme Chantale Lavoie, préfet de la MRC de La Matapédia, ou M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au programme mentionné ci-dessus.

Adoptée.

## 5.5 Acquisition de bois de cèdre – SLM

Monsieur Bertin Denis, directeur du service d'aménagement et d'urbanisme, indique que la MRC devra procéder à une demande de soumissions pour l'acquisition de bois de cèdre nécessaire à la réalisation des infrastructures proposées dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA). Ce projet vise à améliorer certains sentiers du Parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia. L'adjudication de contrat se fera par le conseil de la MRC à la séance du 17 juin 2020.

## 6. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

### 6.1 Signataires pour les documents en lien avec le Fonds Régions et Ruralité

#### Résolution C.A. 2020-119 concernant les signataires pour les documents produits par le service de développement et en lien avec le Fonds Régions et Ruralité (FRR)

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu :

1. D'autoriser M. Steve Ouellet, directeur du service de développement, M. Mario Lavoie, directeur général et Mme Chantale Lavoie, préfet, à signer les lettres d'offre et les protocoles d'entente liés à l'octroi d'une aide financière. Lesdits documents doivent être cosignés par deux des trois signataires autorisés ;
2. D'autoriser M. Steve Ouellet, directeur du service de développement, à signer l'ensemble des autres lettres émises ou tout autre document administratif en lien avec le suivi de projets par le service de développement. Ces dernières pourraient être cosignées avec un employé du service de développement.

Adoptée.

### 6.2 Signataires des protocoles d'entente pour les ententes de développement local 2020

#### Résolution C.A. 2020-120 concernant les signataires des protocoles d'entente pour les ententes de développement local

Considérant que la MRC de La Matapédia a prévu dans son budget 2020 une somme de 125 000 \$ pour la réalisation des ententes de développement local avec les municipalités ;

Considérant qu'un protocole d'entente doit être signé conjointement entre la MRC de La Matapédia, chacune des municipalités et chacun des comités de développement locaux.

En conséquence, sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfet, à signer les protocoles d'entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

## 7. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL

### 7.1 Réception provisoire des travaux au système de chauffage et aux entrées électriques du palais de justice d'Amqui

#### Résolution C.A. 2020-121 concernant la réception provisoire pour les travaux au système de chauffage et aux entrées électriques du Palais de Justice d'Amqui

Considérant que les travaux de réfection du système de chauffage et de remplacement des entrées électriques du Palais de Justice d'Amqui sont terminés et acceptés par l'ingénieur de la firme LGT ;

Considérant que l'entrepreneur a déposé le 4 mai 2020 la réception provisoire des travaux.

En conséquence, sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Pierre D'Amours, il est résolu d'autoriser le paiement de 50 % de la retenue des travaux à Construction Audace inc. pour les travaux de réfection du système de chauffage et des entrées électriques du Palais de Justice d'Amqui, qui se détaillent comme suit :

|  |                     |
|--|---------------------|
| Montant original du marché :             | 225 823.00 \$       |
| Montant des modification acceptées :     | 21 290.04 \$        |
| Montant du contrat à ce jour :           | 247 113.04 \$       |
| Montant des travaux exécutés à ce jour : | 247 113.04 \$       |
| Retenue contractuelle (10 %) :           | 24 711.30 \$        |
| Sous-total :                             | 222 401.74 \$       |
| Moins les paiements antérieurs :         | 222 401.75 \$       |
| Montant de la présente demande :         | 0.00 \$             |
| Remise de 50 % de la retenue             | 12 355.65 \$        |
| TPS                                      | 617.78 \$           |
| TVQ                                      | 1 232.48 \$         |
| <b>Total à payer :</b>                   | <b>14 205.91 \$</b> |

Adoptée.

## 8. COMMUNICATION DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE ET D'ORGANISATION DE SECOURS

### 8.1 Obtention d'un diplôme d'études professionnelles en intervention en sécurité incendie

#### Résolution C.A. 2020-122 concernant l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles en intervention en sécurité incendie

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu que la MRC de La Matapédia approuve le projet d'entente à intervenir avec l'Institut de Protection contre l'Incendie du Québec concernant le programme de formation à l'institut (DEP) par le service de sécurité incendie de la MRC et autorise le directeur général, M. Mario Lavoie, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

### 8.2 Formation de sauvetage en eaux vives

#### Résolution C.A. 2020-123 concernant une formation de sauvetage en eaux vives

Considérant que le territoire de la MRC comprend plusieurs cours d'eau importants, telles les rivières Matapédia, Causapscal, Humqui, Tartigou et St-Pierre ;

Considérant que le service de protection incendie de la MRC a été amené à intervenir à plusieurs occasions sur ces cours d'eau, notamment pour appuyer la Sûreté du Québec lors de ses opérations ;

Considérant que la formation de sauvetage en eaux vives est éligible à la subvention pour le programme d'aide financière à la formation.

En conséquence, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Pierre D'Amours, il est résolu que la MRC de La Matapédia approuve la formation en eaux vives au montant de 11 856,00 \$ avant taxes, dispensée par la firme Expert nautique Québec de Donnacona.

Adoptée.

### 8.3 Remplacement de 3 scies à chaîne de sauvetage

#### Résolution C.A. 2020-124 concernant le remplacement 3 scies à chaîne de sauvetage

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu que la MRC de La Matapédia autorise l'achat de 3 scies à chaîne de sauvetage au plus bas soumissionnaire, soit garage Yvan Thibeault d'Amqui, au montant de 5 099.97 \$ avant taxes.

Adoptée.

## 9. CORONAVIRUS (COVID-19)

### 9.1 Réorganisation des services – Déconfinement graduel

#### Résolution C.A. 2020-125 concernant la réorganisation des services de la MRC de La Matapédia dans le cadre de la pandémie de la COVID-19

Sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'entériner la réorganisation des services de la MRC de La Matapédia dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 (déconfinement graduel) telle que présentée en rencontre de travail du comité administratif du 22 mai 2020 et sa mise à jour en date d'aujourd'hui.

Adoptée.

## 10. GESTION ADMINISTRATIVE

### 10.1 Projet rue de la Congère – Parc régional de Val-d'Irène

#### 10.1.1 Servitude de drainage - Lot no 5 037 163

#### Résolution C.A. 2020-126 concernant l'acquisition d'une servitude de drainage pour un fossé d'écoulement des eaux pluviales sur le lot 5 037 163, cadastre du Québec

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu :

1. D'autoriser l'acquisition d'une servitude de drainage pour un fossé d'écoulement des eaux pluviales sur le lot 5 037 163, cadastre du Québec, dans le cadre du projet de prolongement de la rue de la Congère dans le Parc régional de Val-d'Irène ;

2. D'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfet, et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'acquisition de cette servitude.

Adoptée.

#### **10.1.2 Servitude de drainage - Lot no 3 865 322**

**Résolution C.A. 2020-127 concernant l'acquisition d'une servitude de drainage pour un fossé d'écoulement des eaux pluviales sur le lot 3 865 322, cadastre du Québec**

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu :

1. D'autoriser l'acquisition d'une servitude de drainage pour un fossé d'écoulement des eaux pluviales sur le lot 3 865 322, cadastre du Québec, dans le cadre du projet de prolongement de la rue de la Congère dans le Parc régional de Val-d'Irène ;
2. D'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfet, et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia, tous les documents relatifs à l'acquisition de cette servitude.

Adoptée.

#### **10.1.3 Offre d'achat - Lot no 6 360 479 (terrain no 12)**

**Résolution C.A. 2020-128 concernant la signature d'une promesse d'achat du lot 6 360 479, cadastre du Québec, avec M. Yves St-Laurent**

Sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu :

1. D'approuver la promesse d'achat avec M. Yves St-Laurent concernant le lot 6 360 479, cadastre du Québec, rue de la Congère, dans le Parc régional de Val-d'Irène ;
2. D'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à cette promesse d'achat.

Adoptée.

#### **10.1.4 Prolongation du délai pour la signature des actes de transfert de propriété**

**Résolution C.A. 2020-129 concernant la prolongation du délai pour la signature des actes de transfert de propriété dans le cadre du projet de la Rue de la Congère**

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu :

1. De prolonger de 30 jours le délai pour la signature des actes de transfert de propriété des terrains concernés dans le cadre du projet de la rue de la Congère dans le Parc régional de Val-d'Irène ; le délai passe donc à 135 jours maximum de la date de la promesse d'achat ;
2. Dans le cas des lots 6 360 465 et 6 360 348, dont les acquéreurs résident au Nouveau-Brunswick, le délai est prolongé de 20 jours maximum après la levée par les autorités gouvernementales de la restriction pour les déplacements en dehors de cette province instaurée dans le cadre de la pandémie de la Covid-19.

Adoptée.

## **11. AUTRES SUJETS**

### **11.1 Prochaine rencontre du comité administratif – Mercredi le 8 juillet 2020 à 16h**

Le comité administratif tiendra sa prochaine séance ordinaire mercredi le 8 juillet à 16h.

### **11.2 Départ du directeur général - Processus de recrutement et transition**

Monsieur Mario Lavoie confirme qu'il quittera ses fonctions à la fin de l'année 2020 et propose un échéancier pour le recrutement et la transition.

**Résolution C.A. 2020-130 concernant le processus de recrutement à la direction générale**

Considérant que M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier, a indiqué par écrit qu'il quitterait ses fonctions à la fin de l'année 2020 pour un départ à la retraite.

En conséquence, sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu :

1. De procéder au processus de recrutement à la direction générale en fonction de l'échéancier suivant :

|   |                        |
|---|------------------------|
| Demande offre de service consultant RH    | Juin-juillet 2020      |
| Mandat au consultant - comité sélection   | Juillet-août 2020      |
| Identification du profil du candidat      | Septembre 2020         |
| Affichage                                 | Sept.-octobre 2020     |
| Pré-sélection                             | Novembre 2020          |
| Entrevue                                  | Novembre 2020          |
| Sélection finale                          | Fin novembre 2020      |
| Résolution d'embauche (Séance du conseil) | Novembre/décembre 2020 |
| Entrée en fonction                        | Début janvier 2021     |
| Transition des dossiers (Temps partiel)   | Janvier à mars 2021    |

2. Que le comité de sélection soit formé de Mme Chantale Lavoie, préfet, ainsi que messieurs Pierre D'Amours, Georges Guénard, Martin Landry et de M. André Fournier ou M. Marcel Belzile ;
3. De demander des offres de service à Mallette pour un accompagnement en ressources humaines dans le cadre de ce processus de recrutement.

Adoptée.

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

### Résolution C.A. 2020-131 concernant la levée de la séance

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Pierre D'Amours, il est résolu unanimement de lever la séance à 17h45.

Adoptée.

---

Chantale Lavoie, préfet

---

Joël Tremblay, secrétaire adjoint